



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES  
MENAGERES

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022  
Question n°7  
Appel de fonds 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 1<sup>er</sup> décembre à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Patrick MIESCH, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 25 novembre 2022.

15 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Arnaud DOYEN, Jean-Marie HUGARD, Patrick MIESCH, Eric PARROT, Jean-Marie BERLINGER, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, François BRESSON, Patrick CARDOT, Benoit CORNU, Michel GALMICHE,

Etaient représenté : Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN, Roland DURUPT pour Luc SENGLER.

Avait donné procuration : Hervé UHLEN à Emile EHRET, Maryse GARNICHET à François BRESSON, Jacky CHIPAUX à Jean-Luc ANDERHUEBER

Etaient Excusés : Maxime BELTZUNG Manon FURTER, Eric BOILLETOT,

Etaient Absents : Yves TESTON, Patrick DEMOUGE, Alain FESSLER, Jean-Louis SALORT, Nicolas VOILAND, Elisabeth WILLEMAIN,

Secrétaire de séance : Henri STASCHE

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	20

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Date de Convocation : 25 novembre 2022

Date d'affichage :

## DELIBERATION

Vu la délibération n°10 du 25 novembre 2021 validant l'appel de Fonds 2022,

Le Président débute en expliquant le contexte de cet appel de Fonds.

L'appel de fonds annuel est construit sur la base des besoins en dépenses et des recettes potentielles sur une année.

C'est un prévisionnel des dépenses N+1 pour que les différentes communautés de communes puissent facturer les habitants en fonction des montants obtenus par cette simulation qui reste théorique. Le montant est à prendre avec du recul au vu de toutes les inconnues pouvant intervenir en positif comme en négatif sur l'année en cours.

Cet appel de fonds prend en compte les différentes prestations de collecte, de gestion des déchèteries, le traitement des déchets dont le SERTRID et la participation à la dette de ce dernier, les soutiens financiers des éco-organismes ainsi que les différents achats nécessaires pour les collectes ordures ménagères et tri sélectif (sacs, bacs, logiciel de gestion...). Il intègre également les charges de fonctionnement du SMICTOM.

Les charges de fonctionnement du SMICTOM (voir détail dans le fichier joint) concernent notamment les salaires des agents du SMICTOM, les dépenses de communication, les différents abonnements, les fluides, les actions de prévention de la production des déchets.

Le montant sollicité auprès des communautés de communes, nommé « Appel de fonds » correspond ainsi à la différence entre les charges et les recettes prévisionnelles de l'année sans prendre en compte le besoin en fonds de roulement nécessaire à la gestion quotidienne du SMICTOM.

La part de chaque communauté de communes dans cet appel de fonds annuel, est calculé à partir du nombre et type de bacs à ordures ménagères en place sur chaque périmètre de Comcom et prend également en compte les levées moyennes des bacs à ordures ménagères pour une période de référence.

L'appel de fonds intègre également des régularisations financières pour les communautés de communes, en fonction du réel réalisé sur une période donnée. Ces régularisations financières peuvent être positives ou négatives.

Cet appel de fonds « SMICTOM » aux Communautés de Communes, après validation par le comité syndical, est transmis à chaque communauté de communes pour détermination de la grille tarifaire annuelle.

Ces tarifs doivent automatiquement être votés avant le 1<sup>er</sup> janvier.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, une grille tarifaire unique sera prise par les 3 CC. Cette grille leur permettra de couvrir l'appel de fonds du SMICTOM ainsi que les provisions pour impayés.

Le Président rappelle que l'appel de fonds intègre également des régularisations financières pour les communautés de communes, en fonction du réel réalisé sur une période donnée. Ces régularisations financières peuvent être positives ou négatives.

Pour l'année 2022, les régularisations seront les suivantes :

	Appels de Fonds 2022	Régularisation 2022
CCRC	1 361 458,80 €	-15 814,45 €
CCD	1 430 248,00 €	-3 758,05 €
CC Vosges du Sud	1 831 717,60 €	-9 172,00 €
TOTAUX	4 623 424,40 €	-28 744,50 €

Le montant de ces régularisations s'explique par la variation du nombre de bacs par rapport à l'an dernier

#### Bilan de l'année 2022 :

Monsieur EHRET Indique qu'il est à constater des non dépenses 2022 estimées à 89 400 € TTC ainsi que des recettes complémentaires estimées à 109 700 € nets,

Soit une reprise possible de 2022 sur l'appel de fonds 2023 d'environ 200 000 euros

Cette non dépense / résultat des efforts de tri des habitants 2022 est proposée en report de recettes pour l'appel de fonds 2023 à l'identique des autres années permettant un retour à l'habitant

En 2022, le SMICTOM a également reçu des recettes complémentaires au titre des années 2020 - 2021 de l'ordre de 304 500 €. Le Président propose de les reporter sur l'appel de fonds 2023. Ceci permettra une prise en charge à 100 % des dépenses 2023 en lien avec les biodéchets.

Il s'agit donc d'un bilan plus que positif malgré la crise

Les points à noter pour ce bilan sont les suivants :

- Des rachats de matières très élevées même si depuis septembre 2022, les tarifs de rachat de certaines matières tendent à repasser à 0,
- Des tonnages en déchèteries en baisse,
- Une explosion de la formule de révision des marchés qui ne fait que croître,
- Des dépenses maîtrisées malgré les nombreux achats en lien avec les biodéchets.

#### Les orientations 2023 de l'appel de fonds :

Le Président débute explique les principales préoccupations et sujets concernant l'année 2023

- Année de transition avec la mise en place des biodéchets où tant les frais de fonctionnement que les frais d'investissement seront pris en charge à 100% sur le budget du SMICTOM sans répercussion sur les factures des habitants,

- Des objectifs à atteindre d'un point de vue performance pour obtenir 100% de nos soutiens financiers en lien avec les biodéchets.
- Une explosion de la formule de révision des marchés

	Appel de fonds 2022 voté en novembre 2021	Réel au 01/01/2022	Projeté au 01/01/2023 pour appel de fonds	Evolution projet 2022 / projet 2023
Collecte	1.108	1.137	1.25	12.82%
Tri	1.093	1.126	1.2	9.79%

- Des frais de fonctionnement réévalués afin d'intégrer les emplois complémentaires en lien avec la mise en place des biodéchets et le recrutement d'un chef d'équipes pour la partie « techniques »,
- Des recettes très fluctuantes au niveau des ventes de matériaux,
- Des coûts identiques au niveau SERTRID,
- De nouvelles filières REP qui vont nous permettre de réduire nos coûts de traitement,
- Des constructions à achever (Zones à déchets verts, Déchèterie de Masevaux...),
- De nouvelles études à lancer : futurs marchés.

Monsieur EHRET présente une synthèse comparative 2022/2023 des différents postes de l'appel de fonds se présentant de la façon ci-après :

	Appel de fonds 2022 voté en novembre 2021	Réel au 01/11/2022	Projeté au 01/01/2023 pour appel de fonds	Evolution projet 2022 / projet 2023	
DEPENSES	Ordures ménagères	953 015.65 €	921 536.56 €	938 144.86 €	-1.56%
	Tri sélectif	1 421 023.15 €	1 382 182.16 €	1 542 483.43 €	8.55%
	Sertrid	1 536 657.16 €	1 467 966.94 €	1 435 562.00 €	-6.58%
	Biodéchets	0.00 €	0.00 €	306 289.80 €	100.00%
	Déchèteries	853 173.81 €	821 206.21 €	925 048.45 €	8.42%
	Divers	62 361.04 €	118 950.00 €	114 577.28 €	83.73%
	Redevance Incitative	15 000.00 €	40 000.00 €	40 000.00 €	166.67%
	Frais de fonctionnement	963 000.00 €	963 000.00 €	1 040 000.00 €	8.00%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 804 230.81 €</b>	<b>5 714 841.88 €</b>	<b>6 035 816.01 €</b>	<b>3.99%</b>	
RECETTES	Participation Communautés de Communes	3 880.45 €	3 880.45 €	-28 744.50 €	-840.75%
	Recettes Diverses	43 892.11 €	78 802.61 €	41 100.00 €	-6.36%
	Soutiens divers et revente matières	911 251.36 €	1 208 495.81 €	895 482.10 €	-1.73%
	Reprise complémentaire sur non dépense 2021 et résultat des efforts de tri des habitants sur l'année 2021 reçu courant 2022	0.00 €	0.00 €	304 500.00 €	100.00%
	Reprise sur non dépense 2022 et résultat des efforts de tri des habitants sur l'année 2022	222 442.96 €	0.00 €	200 000.00 €	-10.09%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 181 466.88 €</b>	<b>1 291 178.87 €</b>	<b>1 412 337.60 €</b>	<b>19.54%</b>	
<b>BILAN GLOBAL (DEPENSES / RECETTES)</b>	<b>4 622 763.93 €</b>	<b>4 423 663.01 €</b>	<b>4 623 478.41 €</b>	<b>0.02%</b>	

Aussi le besoin d'appel de fonds 2023 du SMICTOM aux 3 CC serait de 4 623 478.41 € (soit une augmentation 715 € par rapport à 2022).

En conclusion des services complémentaires pour les habitants sans surcoût avec le maintien du seuil des levées OM à 12 / an (décision bureau du 12/09/2022).

En appliquant la grille tarifaire ci-dessous et sans modifier le seuil des levées prises pour les calculs, le montant à percevoir auprès des CC seraient de 4 623 073,90 euros.

TARIFS 23 pour appel de fonds aux CC							
Bacs en place au 1er septembre 2022							
	120L(1)	120L	180L	240L	360L	770L	
							TOTAL
TOTAUX	5004	6768	4589	919	231	275	17786
TARIFS POUR APPEL DE FONDS 2022							
	120L(1)	120L	180L	240L	360L	770L	
Usager	101.75	101.75	101.75	101.75	101.75	101.75	
Volume	16.15	77.5	98	132	255	620	
Part variable	4.55	4.9	6.5	8	10	20	
Nb levées prise en cpte	12	12	12	15	28	37	
	172.5	238.05	277.75	353.75	636.75	1461.75	
MONTANT PERCUS 2023 (nombre de levées variable suivant la taille de bac)							
	120L(1pers)	120L	180L	240L	360L	770L	TOTAUX
Part usager	1 809 725.50						1 809 725.50
Part volume	80 814.60	524 520.00	449 722.00	121 308.00	58 905.00	170 500.00	1 405 769.60
Part variable	273 218.40	397 958.40	357 942.00	110 280.00	64 680.00	203 500.00	1 407 578.80
Nb levées prise en cpte	12	12	12	15	28	37	
MONTANT TOTAL							4 623 073.90
appel de fonds 2022							4623478.41
manque							-404.51

Sur la base de ces éléments, il est proposé l'appel de fonds 2022 suivant :

	proposition appel de fonds 2023 smictom vers cc	appel de fonds 2022 sans régul
CCRC	1 364 310.70 €	1 361 458.80 €
CCD	1 428 968.65 €	1 430 248.00 €
CC Vosges Sud	1 829 794.55 €	1 831 717.60 €
TOTAUX	4 623 073.90 €	4 623 424.40 €

Soit un appel de fonds 2023 aux CC avec des services complémentaires mais sans augmentation et surtout une grille unifiée au bénéfice des habitants.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de valider l'appel de fonds tel que détaillé ci-après :

	Appels de Fonds 2023
CCRC	1 361 458 ,80 €
CCD	1 430 248,00 €
CC Vosges du Sud	1 831 717,60 €
TOTAL	4 623 424,40€

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Patrick MIEBCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du 09/02/2023  
et de la publication le 09/02/2023